

SSE : Situation Sanitaire Exceptionnelle (AFGSU Spécialisée)

Durée : 3h30

Modalités : cette action peut être réalisée en INTER et en INTRA

Formation collective présentielle

Public : Professionnels de santé et personnels des établissements de santé ou des structures médico-sociales.

Prérequis pour le Module 3 : avoir validé le Module 2

Nombre de participants/groupe :

12 personnes

Coût :

- 400 €/ session/ groupe
- 60 € / stagiaire/session

Méthodes et outils pédagogiques : Apport théoriques en alternance avec des mises en situations pratique.

Prérequis : formation à l'AFGSU spécialisée module 1 recommandée

Modalités d'évaluation : quizz et auto-évaluation. Analyse des mises en situations

Objectifs de la formation Compétences visées:

Acquérir les connaissances nécessaires pour intervenir en cas de situation sanitaire exceptionnelle en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques.

AFGSU spécialisée module 1 : Principe d'organisation sanitaire en SSE.

Public cible : professionnels de santé des établissements de santé ou des établissements médico-sociaux qui ont un rôle identifié dans le cadre du plan blanc, du plan bleu ou qui sont susceptibles d'intervenir en situations sanitaires exceptionnelles notamment les personnels des SAMU, SMUR et des structures d'urgence ;

Objectifs : appréhender les principes d'organisation sanitaire en SSE.

AFGSU spécialisée module 2 : Moyens de protection individuels et collectifs.

Public cible : professionnels de santé des établissements de santé de second niveau 2 destinés à accueillir et/ou à prendre en charge des victimes potentiellement contaminées ou qui sont susceptibles d'intervenir dans un contexte NRBC-E notamment les personnels des SAMU, SMUR et des structures d'urgence

Objectifs : assurer l'accueil et/ou la prise en charge de victimes potentiellement contaminées pour lesquelles il est nécessaire de revêtir un équipement de protection individuelle (EPI) ;

AFGSU spécialisée module 3 : Décontamination hospitalière.

Public cible : professionnels de santé des établissements de santé de troisième niveau 2 chargés d'assurer la mise en œuvre d'une unité de décontamination hospitalière (UDH) ou qui sont susceptibles d'intervenir dans un contexte NRBC-E notamment les personnels des SAMU, SMUR et des structures d'urgence

Objectifs : assurer une décontamination approfondie par la mise en œuvre d'une UDH

Pré-requis : formation à l'AFGSU spécialisée module 2.

Contact : **Cesu 48**

Damien Armand /Hervé Catalano

04 66 49 88 22

Secretariatcesu48@ch-mende.fr